



Requérants d'asile Les Églises prennent position après les décisions du Conseil d'Etat vaudois

Lausanne, le 18 janvier 2005 - **Le Conseil synodal de l'Église évangélique réformée du canton de Vaud (EERV) et le Vicariat de l'Église catholique dans le canton de Vaud ont pris acte des décisions annoncées aujourd'hui par le Conseil d'Etat à propos de la problématique des requérants d'asile.**

Si les Églises regrettent que leurs demandes n'aient pas pu être satisfaites dans leur totalité, elles reconnaissent les avancées en direction du traitement digne et humain de ces situations et la prise en compte - même si elle n'est que partielle - de ce qu'elles considèrent comme des exigences de l'Évangile.

En particulier, les Églises sont bien entendu prêtes à mettre en œuvre les moyens qui sont les leurs, en Suisse et dans les pays d'origines des requérants, pour apporter toute l'assistance requise à ceux d'entre eux qui devront y retourner. Dans ce contexte, les églises sont disposées à envisager, avec les Autorités et d'autres partenaires, "la forme que doit prendre l'accompagnement au retour" (com.)

Eglise évangélique réformée du canton de Vaud (EERV)
Pierre Marguerat, responsable de l'information
079 509 83 69

Eglise catholique dans le canton de Vaud
Jean-Brice Willemin, responsable de l'information
079 606 36 06